



Est-ce-que j'ai encore le droit d'obtenir la nationalité français

Par **JOAO MIGUEL**, le **16/10/2012** à **13:24**

Bonjour,rnrn- Je suis né en France en 1971. rn- Encore mineur j'ai été obligé à accompagner mes parents quand ils sont repati aux Portugal.rn- Maintenant j'habite et travaille à nouveau en France. rn- Est-il possible, encore, obtenir la naturalité française?rnrnMerci rnSalutation

Par **alfiebe**, le **21/10/2012** à **23:09**

non, comme tu es né de parents étrangers, et que tu n'as pas vécu jusqu'à tes 18 ans en France, tu n'as pas le droit de la demander. mais avec la nouvelle circulaire, tu peux la demander après 5 ans de résidence en France. le fait que tu sois né en France t'aidera je pense.

Par **JOAO MIGUEL**, le **22/10/2012** à **09:43**

MERCI BEAUCOUP.